

Rapport moral mandat 2017-2018 de la FÉDÉE H

1. Introduction

Chers membres de la FÉDÉE H, chers amis,

Cela fait déjà un an, à deux semaines près, qu'à quelques pas d'ici nous tenions notre Assemblée Générale Ordinaire, présidée par notre cher Adrien, afin de voter le rapport moral 2016 et laisser la place à la mandature 2017 que j'ai eu le plaisir de présider. Une année qui est passée à la vitesse de l'éclair, guidée par les grandes orientations que nous avons votées, et que je définirais comme l'année du changement amorcé. Nous avons en effet entamé plusieurs réformes en profondeur, sur lesquelles j'aurai l'occasion de revenir, pour renforcer notre structure, avec des ambitions toujours renouvelées.

L'année 2016 s'inscrivait dans la poursuite des objectifs définis par le Conseil d'Administration dans le cadre de La France S'Engage, avec une augmentation du nombre de bénéficiaires, le déploiement des forums Handicafés© et du tutorat PHARES, le maillage territorial avec le lancement du réseau Auvergne-Rhône-Alpes et des Rencontres Nationales en "province" (Lyon, Poitiers). Ce fut aussi le début de la belle aventure du tutorat PHRATRIES, s'adressant à des lycéens handicapés scolarisés en Ulis pro, et la première édition des Rencontres SENS LAB, l'accélérateur de réussite des jeunes avec un handicap auditif ou visuel. Pour continuer sur cette dynamique, les orientations votées l'an dernier ont accompagné le développement de l'activité fédérale.

L'année 2017 a ainsi été l'occasion de se lancer dans la diversification des ressources, avec notamment la première campagne d'appels aux dons en faveur de la FÉDÉE H, de chercher des solutions de pérennisation de nos programmes de tutorat, de réorganiser l'équipe permanente autour d'un poste de Directeur des opérations, et de préparer le terrain pour la 2e édition des rencontres SENS LAB via son comité de pilotage et une mobilisation du réseau d'entraide lors de l'université d'été d'octobre 2017. Cette année fut aussi l'occasion de consolider nos liens avec des partenaires de longue date. Ce fut notamment le cas de la Conférence des Grandes Ecoles avec qui nous avons signé en 2017 une convention traduisant une collaboration effective de très longue. Collaboration qui a pris une nouvelle dimension cette année puisque grâce à l'implication remarquable de Xavier QUERNIN, animateur du groupe handicap de la CGE et membre de notre Conseil d'administration, nous avons pu pour la première fois de l'histoire de la FÉDÉE H porter ensemble un plaidoyer à l'échelle internationale, qui m'a conduit à ses côtés au siège des Nations Unies à Genève en décembre 2017. Consolidation également avec la FAGE, première organisation étudiante avec laquelle nous développons des relations toujours plus étroites depuis notre fondation, et les fédérations étudiantes qui la composent, puisque nous avons continué à mener des actions communes auprès des étudiants, via des formations auprès des têtes de réseau et des campagnes d'action concertées au sein du groupe inter-assos de la FÉDÉE H et du groupe de travail handicap de la FAGE. Actuellement 7 fédérations de filières et 2 fédérations territoriales sont membres de la FÉDÉE H dont 5 sont administratrices, dynamique qui devrait encore se confirmer en 2018.

Bien entendu, l'année fut aussi marquée par nos temps forts fédéraux : les 3 Rencontres nationales annuelles et l'université d'été.

Je vous propose donc dans ce rapport d'évoquer l'actualisation de nos orientations 2017 et de vous présenter les grandes orientations pour la prochaine mandature à venir.

2. Plaidoyer politique

2.1. Débat public avec les représentants des candidats à la présidentielle

Suite à notre université d'été et au travail de consultation des différentes commissions de notre réseau d'entraide mené en 2016 par Jean-Philippe MENGUAL pour la commission "pouvoir d'agir", la FÉDÉEH a pu comme en 2012 rassembler 19 revendications, fondées sur les retours d'expérience de nos membres, dans un Livre blanc. Dans la foulée, afin d'inviter les 5 principaux candidats à l'élection présidentielle à s'en saisir et exprimer les politiques qu'ils comptent mettre en œuvre pour la réussite des jeunes en situation de handicap, nous avons convié leurs représentants, toujours comme en 2012, à participer à un "Débat public en faveur de l'égalité des chances et pour une société inclusive". Préparé et rendu possible grâce au travail de notre trésorier, Thibaut de MARTIMPREY et de Pierre MARRAGOU, référent de notre commission vie active, ce débat que j'ai eu l'honneur de présider s'est tenu le 7 mars 2017 à l'Agora du Carrefour numérique de la Cité des Sciences et de l'Industrie. Après une précieuse mise en perspective internationale des enjeux par Albert PREVOS, Président du CFHE (Conseil Français des Personnes Handicapées) et une présentation du Livre blanc par Jean-Philippe, 2 interviewers, François DECAUX, notre trésorier adjoint et Lucas AKLI PASQUET, administrateur co-référent de notre réseau Rhône Alpes Auvergne, ont soumis nos questions à nos 4 intervenants :

- Mme Marie-Laure DARRIGADE BELLOCQ, Secrétaire nationale du Parti de gauche à l'Enfance, à la Santé, au Handicap, représentante de M. Jean-Luc MELENCHON,
- M. Pierre DENIZIOT, Conseiller Régional d'Île-de-France, Maire-adjoint de Boulogne-Billancourt, chargé du handicap au sein de l'équipe de campagne, représentant de M. François FILLON,
- M. Mickael EHRMINGER, Secrétaire général du Collectif "Usagers de la Santé", affilié au Rassemblement Bleu Marine représentant de Mme Marine LE PEN,
- M. Patrick TOULMET, Président de la Chambre des Métiers de l'Artisanat et Délégué national du mouvement En Marche, représentant de M. Emmanuel MACRON,

Benoît HAMON ne fut malheureusement pas représenté, Jérôme GUEDJ, Conseiller départemental de l'Essonne et porte-parole du candidat s'étant fait excuser le matin même.

Avant un temps de libre parole accordé à chacun en conclusion du débat, nos 4 invités ont été appelés à réagir à tour de rôle sur les 4 thèmes suivants :

- école inclusive et orientation choisie,
- études supérieures et vie étudiante épanouie,
- participation sociale, citoyenneté, loisirs inclusifs et égalité des chances,
- monde du travail inclusif.

A noter la présence dans l'assistance, composée, en pleine semaine, d'une cinquantaine de personnes, de Sophie CLUZEL, alors présidente de la FNASEPH et à ce titre fervente soutien du programme de tutorat PHRATRIES.

Vous trouverez le témoignage de Thibaut qui a par ailleurs été interviewé par Studyrama TV et Vivre FM sur notre site internet : <https://fedeeh.org/actualite/retour-sur-le-debat-public-du-7-mars-dernier>

2.2. Plaidoyer en faveur de la création d'un statut international d'étudiant en situation de handicap (SIESH)

L'Examen Périodique Universel (EPU) est un mécanisme du conseil des Droits de l'Homme ayant pour but d'améliorer la situation des droits de l'Homme dans chacun des 193 États membres des Nations Unies. Par ce mécanisme, la situation des droits de l'homme de tous les pays membres de l'ONU est examinée tous les 5 ans (upr-info.org). La FÉDÉEH, en collaboration avec la Conférence des Grandes Écoles (CGE) et CED-Hanploi, a souhaité se saisir de cette opportunité pour inviter le gouvernement français à agir face aux difficultés que rencontrent les étudiants en situation de handicap dans l'accès aux cursus internationaux. L'accès à la dimension internationale des cursus de l'enseignement supérieur (stage – semestre académique) reste très difficile pour les étudiants en situation de handicap, que ce soit pour l'accès aux traitements et au suivi médical, l'accès aux transports, l'accès à un accompagnement spécifique dans la vie quotidienne et à une vie sociale inclusive. Pour pallier cette discrimination, nous avons donc proposé la création d'un Statut International d'Étudiant-e en Situation de Handicap (SIESH), qui n'est autre qu'une application concrète de la convention internationale relative aux personnes handicapées (il est appuyé sur 9 de ses articles). Ce statut s'articule autour de 4 axes :

- « administratif » matérialisé par un document opposable ;
- « médical » pour permettre la disponibilité du traitement ;
- « diplomatique » avec la mise en place d'un référent handicap dans chaque ambassade ;
- « financier » avec la limitation des surcoûts liés au handicap.

Chacun des points est argumenté en regard de témoignages d'étudiants ayant effectué une mobilité à l'étranger. De nouveaux retours d'expérience édifiants ont pu être portés à notre connaissance par certains d'entre vous lors de la conférence que nous avons tenu le 18 novembre dernier sur nos Rencontres nationales et sur laquelle intervenaient, la CGE, Droit au Savoir et la FAGE. Alexandre PICARD, de la FAGE a alors notamment souligné l'opportunité d'inscrire notre plaidoyer dans le cadre de la "conférence du processus de Bologne", Conférence ministérielle européenne de l'enseignement supérieure visant à approfondir et améliorer la convergence des systèmes d'enseignement supérieur des 48 états associés, que la France recevra les 24 et 25 mai 2018. Marie-Pierre TOUBHANS de Droit au Savoir nous a pour sa part offert un état des lieux magistral et très documenté de la mobilité internationale des étudiants handicapés et a attiré notre attention sur un programme de bourse dédiées ERASMUS+ malheureusement sous employé et méconnu, ce que la FAGE, la CGE et nous ne pouvions que confirmer.

Comme je le disais en introduction, le plaidoyer sur le SIESH a été impulsé et animé avec une énergie et un investissement tout particulier par Xavier QUERNIN, administrateur de la FÉDÉEH et animateur du groupe handicap de la CGE, que je souhaite ici saluer et remercier. Pour que la France se saisisse de cette problématique et intègre la contribution sur le SIESH à son rapport de l'EPU, ce plaidoyer s'est porté auprès de parlementaires, de cabinets ministériels et du CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées) qui, après présentation par Xavier et Fabien GAULUE, notre Délégué général, a reçu en séance plénière un vote de soutien unanime le 25 septembre. Enfin, les 16 et 17 octobre nous avons obtenu audience avec le bureau du Ministère des Affaires Etrangères en charge de la rédaction du rapport, puis avec Thierry COULHON, conseiller "éducation" auprès du Président de la République où notre Premier vice-président Adrien LEMERCIER et notre Délégué général nous représentaient. Finalement, à défaut d'être intégrée dans le rapport du gouvernement, pourtant séduit par notre initiative, la mention du SIESH figurait dans le rapport que la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) a remis aux différentes délégations lors de la pré-session de l'EPU.

Forts des encouragements de Catalina DEVANDAS, rapporteure spéciale des Nations Unies sur le handicap lors de l'audition qu'elle nous a accordée à l'occasion de son passage à Paris le 11 octobre 2017, nous avons donc décidé de mener le plaidoyer à un autre niveau, pour que le SIESH puisse figurer en tant que suggestion dans les questions et rapports que les délégations étrangères émettent au sujet de la France dans le cadre de l'EPU. C'est à ce titre que nous sommes allés, le 14 décembre 2017, au siège des Nations Unies à Genève où se tenait la présession de l'EPU de la France, pour y rencontrer les missions permanentes de différents pays, à savoir les Etats-Unis, le Mexique et la Finlande, ainsi que l'Ambassadeur français pour les droits de l'Homme. Chacun de ces interlocuteurs a manifesté son intérêt pour le sujet, et le ministère des Affaires Etrangères a laissé entendre son souhait de s'en saisir avec nous dans les prochains mois, l'EPU n'étant pas selon lui le cadre idoine pour faire apparaître cette contribution. Parallèlement le projet a été porté à la connaissance du Comité des Droits des Personnes Handicapées (CDPH) des Nations Unies, qui, après lui avoir fait bon accueil, nous invite, afin de pouvoir pleinement s'en saisir, à le porter au niveau de la Conférence des Etats-Parties de l'ONU par l'intermédiaire d'Etats et d'organisations représentées.

Ce projet de statut international a donc été structurant pour le plaidoyer fédéral au cours de l'année 2017 et augure de bonnes pistes pour la suite du dossier dont nous ne manquerons pas de vous tenir informés, qu'il s'agisse d'une concertation interministérielle que nous pensons prochaine ou du processus de Bologne dont les organisateurs semblent désireux de lui faire une place.

2.3. Mandat au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPPH)

Pleinement actée au cours de l'été 2016, notre intégration du CNCPPH a dû attendre un arrêté du ministère des affaires sociales et de la santé du 5 mai 2017 pour devenir officielle. Notre représentant titulaire est Jean-Philippe MENGUAL et sa suppléante Cora COHEN. Cora ayant rejoint en juin la mission handicap de l'IGS et Jean-Philippe n'ayant pas toute la disponibilité requise pour assurer une présence assidue, ce sont surtout à l'heure actuelle Fabien GAULUE et Hélène CORREIA, qui a succédé à Cora comme Responsable "enseignement secondaire et réseau d'entraide" qui assistent autant que possible aux réunions des groupes de travail "enseignement supérieur et recherche" et "éducation". Ces réunions de travail par définition au cœur de l'actualité du handicap sont absolument essentielles pour nourrir un plaidoyer fédéral qui s'inscrit pleinement dans les enjeux du moment et s'enrichisse des réflexions de ses parties prenantes. Il est toutefois difficile pour une structure comme la nôtre d'assurer une présence systématique.

A noter aussi notre audition, lundi dernier, par Dominique GILLOT, Présidente du CNCPPH, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par la ministre du travail, la ministre des solidarités et de la santé et la secrétaire d'état aux personnes handicapées en faveur de « la sécurisation et du maintien des personnes handicapées dans l'emploi ». Occasion de rappeler dans cette table ronde « Jeunesse et handicap » associant également Droit au Savoir, ARPEJEH, Unis Cité et la FFDYS, la nécessité pour une politique efficace, répondant véritablement à la notion de société inclusive, de renforcer l'articulation entre services publics et société civile organisée. En effet, la sociabilité positive (entraide, émulation, empowerment, solidarité, socialisation générationnelle, etc.), ressort essentiel de la participation pleine et entière de certaines personnes handicapées, ne peut relever strictement de l'intervention directe de l'Etat. Il s'agit donc de valoriser la complémentarité de service public des associations dont l'action visant à déployer le bénévolat de proximité doit être soutenue, par exemple pour parer les risques accrus de désocialisation après 15 ans et connecter les plus vulnérables avec des services administratifs dont la nature et les codes leurs sont étrangers.

3. Relations avec les partenaires

3.1. Liens avec la Ville de Paris

Depuis notre fondation nos liens avec la Ville de Paris sont assez nourris. Coutumière de recevoir l'équipe municipale sur nos événements, le 27 mars, c'est la FÉDÉEÉH qui s'est déplacée en Conseil de Paris pour assister à la présentation et au vote unanime de la stratégie "handicap, inclusion et accessibilité universelle". Occasion de renouer contact avec Myriam BOUALI, ancienne cheffe de cabinet de la Secrétaire d'Etat en charge du handicap, dans ses nouvelles fonctions de conseillère de Anne HIDALGO.

Nos relations avec la Ville ont aussi été marquées par le remaniement du 6 octobre puisque Bernard JOMIER devenu sénateur a été remplacé par Nicolas NORDMAN en tant qu'adjoint en charge des personnes handicapées et Afaf GABELOTAUD, a pris la tête d'une nouvelle délégation à l'emploi, Pauline VERON conservant les compétences "Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse".

Le 18 janvier dernier, les vœux de la maire en l'honneur des acteurs économiques, sociaux, associatifs, jeunesse, sportifs et culturels ont été l'occasion pour Adrien LEMERCIER, notre Premier vice-président, et Fabien GAULUE, de nouer connaissance avec ces nouveaux interlocuteurs et de les sensibiliser à l'enjeu de finaliser une Convention pluriannuelle d'objectif (CPO) sécurisant l'ensemble des projets soutenus, dont le principe était acquis avant le remaniement. Le 2 mars 2017, notre Délégué général avait en effet alerté les 3 adjoints respectivement en charge du handicap, de l'enseignement supérieur et de l'emploi sur les risques financiers encourus par la FEDEEH et qui compromettaient notamment la survie du programme PHRATRIES tout juste mis en place. En septembre dernier une subvention complémentaire de 3 000 € en faveur de ce programme nous a été accordée via la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) avec qui la CPO a été évoquée favorablement lors d'une visite de son Bureau des Actions en direction des Personnes Handicapées, le 21 septembre.

De façon plus exceptionnelle, l'année a été marquée par notre candidature à un appel à manifestation d'intérêt "Espaces partagés étudiants et personnes en recherche d'emploi" lancé par la Ville afin de financer l'investissement nécessaire à la mise en place de ces dispositifs dans les quartiers politique de la Ville parisiens. Pour la FÉDÉEÉH, cet appel représentait une opportunité rêvée d'actualiser son espoir de longue date de disposer, en complément de ses dispositifs d'accompagnement ponctuel (tutorat, parrainage, coaching, etc.) un lieu d'accueil continu de jeunes en situation de handicap dans les locaux adjacents à ceux de son secrétariat permanent. Après un long travail de formalisation et d'études de faisabilité, notre projet qui avait reçu à l'automne un avis très favorable, ne fait pas parti de la première série de ceux retenus en janvier...

Pour conclure sur une note beaucoup plus positive, l'événement majeur de notre relation avec la Ville cette année est sans doute notre intégration du Bureau du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), instance nouvelle créée par la "loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement" qui a pour ambition de renforcer la démocratie participative au niveau local et de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales relatives aux personnes handicapées. La Ville a sollicité la FÉDÉEÉH pour y nommer un représentant, et c'est Floriane De LONGVILLIERS, administratrice de notre collègue "étudiants et anciens étudiants handicapés" qui a accepté ce rôle et a par ailleurs été élue au Bureau du CDCA lors de sa session d'installation par Anne HIDALGO la 18 décembre. Je lui adresse ici mes plus sincères félicitations et tous nos vœux de succès dans ce mandat important, notamment pour soutenir l'amélioration des conditions de mobilité dans Paris.

3.2. Liens avec la Région Ile-de-France

Rencontré peu après sa prise de fonction en 2016 par mon prédécesseur, M. Pierre DENIZIOT, Conseiller spécial handicap de Mme Valérie PECRESSE était le représentant de François FILLON le 7 mars dernier lors de notre débat public. Nous espérons naturellement sa venue au côté de la Présidente de Région dans le cadre des Rencontres SENS LAB qui se tiendront dans le même lieu, les 23 et 24 mars prochains.

Notre Secrétaire général, Annis NAFIR, a par ailleurs l'occasion de le côtoyer dans le cadre du Conseil consultatif du handicap (CCH) où il nous représente depuis son installation par Mme PECRESSE le 3 novembre 2016 et que M. DENIZIOT préside. Le CCH Ile-de-France dont les réunions sont en principe trimestrielles permet aux personnes en situation de handicap de participer à la prise de décisions qui les concernent, dans tous les domaines de compétences de la Région dont les transports, l'éducation, le développement économique, par exemple. Il comprend 40 personnalités qualifiées, présidents ou référents handicap d'associations diverses. Il émet également un avis sur la mise en œuvre de l'agenda 22, c'est-à-dire le plan régional pour l'égalité des personnes en situation de handicap et des personnes valides.

A noter également l'octroi en commission permanente régionale du 17 mai d'une subvention de 10000€ au titre de notre action pour "optimiser les chances d'accès à l'emploi des jeunes handicapés franciliens", objet de la grande cause régionale 2016. Malheureusement cette aide très bienvenue ne compense pas les pertes dues à la disparition progressive en 2017 de nos aides à l'emploi sur nos 3 postes « Tremplin Projet », auxquelles viennent naturellement s'ajouter depuis l'été celles liées à la fin des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

3.3. Liens avec le Secrétariat d'État auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées

Le premier gouvernement issu de l'élection présidentielle a institué pour la première fois un Secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées directement rattaché au Premier ministre. Symbole fort de la grande capacité d'action souhaitée pour ce cabinet désormais indépendant de tout autre ministère, cette mesure est cohérente avec l'ambition affichée de faire du handicap une des priorités du quinquennat.

Outre ce signal encourageant, quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre la veille de nos Rencontres nationales de Poitiers que la nouvelle Secrétaire d'Etat issue de la société civile n'était autre que Sophie CLUZEL, Présidente de la FNASEPH et défenseure active du tutorat PHRATRIES que la FÉDÉEÉH déploie dans les ULIS de lycées professionnels.

Autre surprise, la reprise de nos relations avec ce secrétariat d'Etat nous a conduit à renouer contact avec Patrice FONDIN, conseiller "éducation, formation et enseignement supérieur" de la Ministre qui avait quant à lui participé activement à la transformation en 2010 de notre fédération en un mouvement d'associations d'étudiants bénévoles et de jeunes handicapés mobilisés pour la réussite des jeunes handicapés. En plus de notre livre blanc, nos principaux points de plaidoyer restent le soutien institutionnel en faveur du déploiement de nos tutorats étudiants d'élèves handicapés (PHARES et PHRATRIES), le besoin de données statistiques fiables et pertinentes sur le parcours scolaire des jeunes handicapés jusqu'à l'emploi et bien entendu, depuis cette année, le statut international de l'étudiant.e en situation de handicap (SIESH) autour duquel le secrétariat d'Etat devrait animer une réflexion interministérielle.

Pour l'actualité immédiate, la Directrice de cabinet de la Ministre nous a récemment invités à nous associer à la campagne européenne du DUODAY, binôme d'un jour entre une personne handicapée et un salarié dans son contexte professionnel qui se tiendra le 26 avril prochain.

Par ailleurs, nous espérons vivement que Sophie CLUZEL nous fera l'honneur de présider le 23 mars prochain la conférence d'ouverture de la seconde édition des Rencontres SENS LAB à la Cité des sciences et de l'Industrie.

3.4. Liens avec le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)

Nos relations avec le Conseiller « vie étudiante » de la Ministre ont été ouvertes et constructives dès notre première rencontre en septembre. Notre principal point de discussion était alors la mise en place à son initiative d'un « protocole d'accord pour le développement du Service Civique dans l'enseignement supérieur » à travers 2 missions : l'inclusion des étudiants en situation de handicap et l'orientation active des lycéens. La FÉDÉEH y est identifiée, avec d'autres organisations étudiantes, en tant que ressource et appartient au comité de pilotage du dispositif qui a pour ambition (affichée à l'occasion du Comité interministériel du handicap de septembre) d'aboutir au déploiement de « 2000 jeunes en service civique qui s'engagent pour une université inclusive (objectif 2019) ». Notre Secrétaire général, Annis NAFIR, a assisté en septembre au lancement du copil où notre Délégué général nous représente systématiquement. Actuellement les parties prenantes associées au projet sont 8 universités, quelques rectorats, l'agence du Service civique, les ministères de l'Enseignement supérieur, de l'Education nationale, et le Secrétariat au handicap, le CNOUS, l'ONISEP, la CPU, la CGE, la CDEFI, COURROIE, APACHES, l'AFEV, ANIMAFAC, la FAGE, Droit au savoir... et la FÉDÉEH. Les premières dynamiques constatées et les synergies évoquées entre ces différents acteurs nous semblent de bon augure pour le déploiement attendu.

Par ailleurs, nous avons été transparents avec notre interlocuteur sur les déconvenues des programmes de tutorat PHARES et PHRATRIES dont le caractère innovant a été salué, le déploiement encouragé mais dont la pérennité reste très incertaine. Notre dernier entretien en janvier était à cet égard rassurant puisqu'il souhaite établir des Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) avec les associations étudiantes conduisant des actions de proximité innovantes, pertinentes et mesurables et est sensible à l'opportunité de renforcer plusieurs aspects de notre dispositif pour la réussite des élèves et étudiants handicapés. Ce nouveau soutien serait en outre un signe important adressé au ministère de l'Education nationale partenaire historique de ces programmes dont le niveau d'engagement sera décisif.

3.5. Liens avec le ministère de l'Éducation nationale (MEN)

En novembre 2011 la FÉDÉEH a signé publiquement avec le ministère, représenté par son Directeur de l'enseignement scolaire, Jean-Michel BLANQUER, une convention cadre quadriennale en faveur du déploiement du tutorat étudiant d'élèves handicapés, PHARES. Fin 2016, une nouvelle convention cadre 2017-2019 PHARES-PHRATRIES a été signée qui prévoyait le financement des dispositifs mais sans engagements de montant. Pour rappel, le programme PHRATRIES est une déclinaison de PHARES vers les lycéens scolarisés en Ulis (Unités localisées d'inclusion scolaire) professionnelles que le cabinet de la ministre nous avait invité à mettre sur pied en septembre 2015. Le 16 octobre, sur recommandation du MESRI et du Secrétariat au handicap, Fabien GAULUE, Laurence VERGES, chargée du suivi de nos FSE académiques « décrochage scolaire » et moi-même avons été reçus en audience par la Conseillère sociale, partenariats et vie scolaire du Ministre et une représentante de la DGESCO. Notre priorité était de les sensibiliser à l'enjeu de sécuriser fortement la pérennité de ces dispositifs, PHARES ayant vocation, moyennant des ressources suffisantes, à mailler tout le territoire national (aujourd'hui 2/3 des académies) et PHRATRIES étant actuellement en plein essaimage sur le territoire francilien (10 lycées professionnels cette année).

L'arrivée à la tête du ministère de Jean-Michel BLANQUER qui connaît la FÉDÉEH et le programme PHARES nous laisse bon espoir d'enfin aboutir à la signature d'une CPO dont le principe nous semblait acquis dès 2016. M. BLANQUER plaide en effet l'expérimentation et le déploiement des projets pilotes qui ont fait leurs preuves et la conférence interministérielle du

handicap de septembre dernier l'intensification de « dispositifs de pair-émulation au service de la réussite (tutorat, mentorat, implication associative) » et le déploiement d'ULIS lycée. Parallèlement à nos démarches visant la sauvegarde des tutorats sur la période 2018-2020 notre priorité stratégique est de trouver dans le même temps de nouvelles sources de cofinancement (mécénat, fundraising, taxe d'apprentissage...) qui nous permettraient, au terme de cette convention, de réduire sensiblement notre part de subventions publiques.

3.6. Relations avec APACHES, l'Association des professionnels du handicap dans les universités

Depuis désormais 2 ans, dans une perspective de bonne compréhension mutuelle, nous avons convenu de nous rencontrer annuellement avec APACHES (Association des Professionnels d'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur) pour faire un point sur nos actualités respectives et échanger sur des thématiques qui peuvent être communes. C'est à cet effet que j'ai rencontré, avec Fabien GAULUE et Victor BYGODT, notre Chargé de mission vie étudiante, des représentants d'APACHES à la fin du mois d'août.

Depuis sa fondation en 2012, APACHES nous a toujours semblé devoir être notre partenaire naturel pour œuvrer de façon optimisée à la réussite des étudiants en situation de handicap, les missions handicap universitaires ayant la responsabilité de l'accès au bâti et au savoir et le bénévolat étudiant un rôle essentiel pour garantir une vie sociale étudiante la plus inclusive possible, notamment à travers des dynamiques de solidarité, d'émulation et d'entraide. La vision d'APACHES était alors toute autre et nous est apparue dans sa radicalité en juin 2015. Comme cela nous est rappelé en préalable à chaque rencontre, APACHES est très attachée à la mission exclusive de service public des établissements d'enseignement supérieur en matière d'accompagnement des étudiants handicapés. Cette exclusivité s'entend comme le devoir pour les universités de se substituer ou d'intégrer les autres acteurs de cet accompagnement pour en assumer la pleine et entière responsabilité, conformément aux principes rappelés dans la loi handicap du 11 février 2005. En mettant au cœur de son projet en 2010 la volonté de fédérer et faire mieux connaître, par-delà les lignes de clivage existantes, toutes les parties prenantes (établissements supérieurs, associations, employeurs...) susceptibles de concourir à la réussite des jeunes handicapés, la FÉDÉEH s'inscrivait pour sa part dans une démarche pragmatique fondée sur l'optimisation des chances. Dans cette logique la FÉDÉEH a rapidement rassemblé au sein de son « Conseil ressources », sans toutefois jamais les représenter, les principales associations créées autour du même enjeu, bien avant la loi de 2005 ou juste dans son sillage. Comme nous l'avons redit, il est en effet inconcevable pour la FÉDÉEH de ne pas faire connaître à tout jeune adulte qui en éprouverait le besoin, l'ensemble des ressources à sa disposition, quand bien même nous rappelons toujours (tant aux étudiants handicapés que dans nos formations de bénévoles) que le premier interlocuteur, et idéalement le seul, doit être la mission handicap. Ainsi, que les quelques associations pionnières encore existantes qui interviennent dans le champ de l'accès physique et intellectuel aux savoirs dispensés se subordonnent aux universités, ou qu'elles s'effacent au fur et à mesure que ces dernières offrent une qualité de service au moins égale, nous semble légitime dans la perspective d'une société inclusive. Tout en partageant cet idéal d'un service public de l'enseignement supérieur autosuffisant et partout équivalent pour garantir l'équité entre tous les étudiants, nous continuerons cependant par exemple à informer un jeune aveugle de l'existence d'une association numérisant les manuels scolaires aussi longtemps que ce pis-aller sera utile. La FÉDÉEH n'est donc pas le lobby de ses associations ressources, au demeurant très diverses, et si parmi ses « membres ressources » la présence des associations spécialisées est prépondérante lors de ses 3 Rencontres nationales annuelles, elle se réjouira naturellement d'une plus forte participation des établissements supérieurs.

En revanche, la FÉDÉEH, comme mouvement de jeunes cherchant à susciter et potentialiser les engagements citoyens des jeunes adultes en faveur d'une société inclusive estime qu'elle ne peut entrer que très marginalement dans le champ de compétence des missions handicap car la structuration du bénévolat d'action social relève en premier lieu du champ de l'éducation populaire. Comme déjà évoqué, c'est à nos yeux seulement dans une collaboration constructive entre services publics et société civile organisée qu'une société inclusive peut se dessiner à travers la compréhension mutuelle de leurs légitimités premières et de leurs complémentarités. A cet égard, la question des services civiques qui évoluent sur la ligne de crête entre bénévolat contrôlé et emploi indemnifié et peuvent tout aussi bien s'impliquer dans des administrations que des associations, constituent une opportunité remarquable d'ouvrir des passerelles entre ces deux univers et de mieux discerner, à l'expérience et sans exclusive, les missions les plus propres à chacun d'eux.

Concernant la FÉDÉEH notre position se veut la plus ouverte possible, et nous nous réjouissons de pouvoir collaborer avec tout acteur partageant notre préoccupation d'identifier et mettre en œuvre les solutions les plus appropriées à la réussite des jeunes en situation de handicap à court, moyen et long terme.

3.7. Partenariat avec la Conférence des Grandes Écoles

Comme indiqué précédemment, nous avons renforcé notre partenariat avec la Conférence des Grandes Écoles en menant ensemble, tout au long de cette mandature, le plaidoyer pour la création d'un « Statut International de l'Étudiant.e en Situation de Handicap » (SIESH).

Autre temps très structurant de l'année, le 10 mars 2017, nous avons signé avec la CGE une convention de partenariat reflétant à la fois une collaboration qui n'a fait que se renforcer au fil des ans et plus fondamentalement, l'accueil extrêmement favorable que la CGE fit publiquement par la voix de son Président à la FÉDÉEH dès le 10 juin 2010 à l'occasion de notre première conférence de presse.

Cette convention est structurée autour de 3 axes :

- l'enseignement secondaire et la transition vers l'enseignement supérieur (essaimage du programme Phares, programme d'accompagnement par la pairémulation, présence sur les espaces handicapés de différents salons de l'orientation),
- la vie étudiante et les projets associatifs (accompagnement des associations étudiantes, empowerment des jeunes handicapés, programmes de bourses d'études)
- l'insertion professionnelle (parrainage individuel de jeunes chercheurs d'emploi, forums de coaching et de recrutement, ateliers de formation aux techniques de recherche d'emploi).

C'est ainsi qu'au-delà de la participation des grandes écoles à nos différents programmes, tout au long de l'année la CGE a notamment été présente sur l'espace handicap que nous coordonnons sur les principaux salons d'orientation franciliens de l'Étudiant et depuis novembre dernière sur notre nouvel espace « village étudiant » du forum emploi handicap de LADAPT. De même nous participons aussi assidument que possible aux réunions de son groupe de travail handicap qui représente généralement une source précieuse d'information et une opportunité de coordination avec les écoles les plus handi-engagées. Nul doute que cette dynamique collaborative trouvera le moyen de se conforter encore en 2018.

3.8. Relations avec la FAGE, première organisation étudiante de France

Né dès 2010 de sa participation aux ateliers de formation associative de nos Rencontres nationales, notre partenariat avec la FAGE s'est également fortement structuré depuis, notamment à travers notre adhésion croisée à partir de l'année universitaire 2015-2016 et des actions conjointes de plaidoyer. La composante opérationnelle s'est également fortement consolidée via les relations privilégiées que nous avons pu établir avec plusieurs fédérations du réseau de la FAGE, en particulier La FédÉB de Brest, la filière STAPS et les filières de santé (médecine, ergothérapie et kiné), pour ne retenir que celles des organisations qui ont rejoint notre conseil d'administration. Au-delà de ce premier cercle, nous avons participé à différents temps de formation pour aider les têtes de réseau à se saisir du sujet du handicap, et grâce au travail du pôle Vie Étudiante et Insertion Professionnelle de la FÉDÉEH, nous avons réalisé un guide pour l'élaboration et le suivi des schémas directeurs pluriannuels du handicap qui a notamment fait l'objet d'une présentation en décembre devant le Conseil d'administration de la FAGE. De son côté, la FAGE a mis en place un « groupe de travail handicap » qui se réunit plusieurs fois par an pour mobiliser les fédérations souhaitant mener campagne autour de ce thème au sein de son réseau et un comité de pilotage plus ponctuel réunissant ses principales parties-prenantes. Nous sommes naturellement étroitement associés à ces deux instances.

3.9. Nouveaux partenariats

Outre celle déjà évoquée avec la CGE, de nouvelles conventions de partenariat ont été signées au cours de cette mandature. Tout d'abord, le 26 juin La FÉDÉEH a été invitée à co-signer publiquement la charte handicap du CSA qui vise à associer toutes les parties prenantes autour de l'accessibilité des métiers de l'audiovisuelle (groupes média, écoles de journalisme, etc.). La FÉDÉEH s'est proposée de s'associer au comité de suivi d'application de la charte pour remonter les problématiques vécues par les étudiants en situation de handicap dans ce domaine d'étude et effectuer des préconisations suite au rapport rédigé par les différents acteurs concernant le respect de leurs engagements.

Ensuite, le 27 juin, j'ai signé avec la Présidente de l'APEL nationale (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) une convention qui vient là encore concrétiser un partenariat déjà opérationnel depuis plusieurs années, en particulier à travers la promotion efficace du programme PHARES auprès des parents de potentiels jeunes tuteurés.

A noter encore, un nouveau partenariat avec LADAPT, *association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées*, membre fondateur très proche de la FÉDÉEH dans tous les sens du terme puisqu'elle a notamment hébergé notre secrétariat permanent dans les locaux de son siège pendant 5 ans. Ainsi L'ADAPT nous a confié l'animation en novembre de son nouveau « village étudiant » du salon emploi handicap parisien, le plus important de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées. Semaine à l'inauguration de laquelle LADAPT a d'ailleurs aussi invité notre Secrétaire général, Annis, à apporter son témoignage dans le cadre d'une conférence à l'hôtel de Ville de Paris sur le thème : « parcours vers l'emploi des jeunes diplômés en situation de handicap ».

Enfin, nous avons candidaté à l'automne à un appel à projet lancé par le cabinet de conseil en stratégie Eurogroup Consulting, que la FÉDÉEH a remporté après une phase d'examen des candidatures très sélective. En tant que lauréats, nous serons donc accompagnés par 2 consultants à mi-temps entre février et mai, ainsi que ponctuellement par une manager et une associée seniors, pour auditer et améliorer les procédures existantes, répondre aux différents défis d'organisation et de stratégie en cours, que ce soit la diversification de nos ressources, le pilotage financier, l'amélioration de nos systèmes d'information ou encore de notre communication.

4. Réseau d'entraide

4.1. Rencontres Nationales

Après une première édition des Rencontres nationales hors région parisienne, à Lyon en 2016, nous avons confirmé ce principe en mai 2017 à Poitiers où l'université a accueilli nos 21e Rencontres nationales. Cette édition fut une nouvelle fois un succès et je souhaite en particulier remercier les bénévoles d'Handisup Centre Ouest pour leur aide précieuse dans la préparation de l'événement et dans leur appui logistique lors du week-end, sans oublier l'UFR Sciences Humaines et Arts qui a accueilli l'événement, et enfin la présidence de l'université de Poitiers qui a spontanément et continuellement apporté son soutien au projet et nous a fait l'honneur, un samedi matin, d'introduire nos Rencontres. Ce rassemblement fut aussi le premier à être marqué par une participation significative de jeunes étudiants sourds, ouvrant sur la perspective de futures collaborations très intéressantes avec plusieurs associations locales auxquelles ils appartiennent. Je tiens à ce propos à remercier François DECAUX, trésorier adjoint de la FÉDÉEH, d'avoir œuvré très efficacement à ce rapprochement. J'en profite pour lui souhaiter une nouvelle fois le meilleur dans son aventure québécoise où il est parti poursuivre ses études, lui qui nous manque beaucoup mais dont nous recevons régulièrement des nouvelles.

Les 22e Rencontres nationales de novembre ont eu lieu comme traditionnellement désormais à l'ESSEC et furent notamment l'occasion, en plus des différents parcours et ateliers, de tenir la conférence déjà évoquée sur le statut international d'étudiant en situation de handicap et une seconde soirée handinamique particulièrement réussie !

Quant à nos 20e Rencontres qui se sont tenues ici même elles furent notamment marquées par un pic de fréquentation inusité de plus de 26% avec 241 inscrits.

4.2. Création de nouvelles commissions

La dynamique de création de commissions, groupes de mutualisation et d'entraide thématiques, est encore présente en 2017. Tout d'abord, du fait du rapprochement avec les associations d'étudiants sourds (FNSF, Etudiant's 31) et l'implication particulière de certains membres dont Fouad El ATI, successeur de François DECAUX en tant que référent, la commission sourds a su impulser une nouvelle dynamique. Une commission handicap invisible est également en train de se structurer. Enfin, à l'occasion de nos dernières Rencontres nationales, à l'initiative de 3 membres du réseau d'entraide, une commission malvoyants s'est mise sur pied. Une initiative saluée et soutenue par les instances de la FÉDÉEH.

J'attire néanmoins votre attention sur la disparité des dynamiques entre les commissions. Certaines parviennent à avoir une animation continue au long de l'année, grâce à des échanges réguliers entre les membres sur des sujets et projets variés. Pour d'autres, trouver un rythme de fonctionnement est plus compliqué, de même que parfois la mobilisation pour animer des ateliers. L'enjeu crucial de faire vivre chaque groupe d'entraide en y mettant l'énergie nécessaire lorsqu'on constate une perte de vitesse fait partie des principales orientations pour la prochaine mandature. Dans le même temps, conformément à la spontanéité que nous souhaitons conserver à notre mouvement, il ne me paraît pas choquant que des groupes soient officiellement mis en sommeil lorsque leurs anciens référents bénévoles n'ont malheureusement pas trouvé la relève espérée.

4.3. Université d'été

Les 7 et 8 octobre derniers se sont tenues à Lyon nos 6^{èmes} Universités d'été. L'objectif de ces temps est de réunir les membres actifs du réseau fédéral sur un moment convivial, pour lancer les projets d'année, que ce soit pour les commissions, les fédérations et le plaidoyer. Je tiens à remercier Bruno PSIROUKIS, notre Directeur des Opérations, pour son investissement dans la préparation de cet événement, ainsi que Nathalie BERTIN BOUSSU, administratrice et membre fondatrice, qui nous a magnifiquement accueillis à l'ESDES le samedi pour les différents ateliers. L'atelier commun de réflexion sur SENS LAB le dimanche matin fut un des temps forts de ce week-end fédéral qui s'est terminée par un après-midi très agréable au Parc de la tête d'Or !

5. Partenariats avec les fédérations et associations étudiantes

5.1. Temps inter-associations et dynamique commune

Afin de mobiliser de façon commune les fédérations et associations membres du collège 2, « associations et fédérations étudiantes », et les réunir autour d'un projet commun, un temps inter-associations est désormais quasi-systématiquement couplé aux réunions du conseil d'administration. Ce groupe de travail est animé par Victor BYGODT, chargé de mission vie étudiante de la FÉDÉE. L'idée est de recenser et mutualiser les actions déjà existantes au sein des différents réseaux des assos/fédés autour du handicap, et d'échanger autour de ce que la FÉDÉE peut co-construire avec elles, aussi bien en termes de formation que d'outils, comme la contribution sur les schémas directeur pluriannuels du handicap mentionnée plus haut. En perspective pour la prochaine mandature : un deuxième groupe inter-asso spécialement dédié au sport inclusif en partenariat avec notre commission « sport ».

5.2. Formation des têtes de réseau

L'un des axes possibles des temps inter-assos est l'identification d'un réseau de formateurs parmi les bénévoles de la FÉDÉE et les fédérations étudiantes pour qu'elles soient en capacité de former à leur tour les étudiants de leurs réseaux respectifs. A ce titre, il y a eu plusieurs temps de formation des associations sur certains outils de sensibilisation, par exemple sur les techniques d'animation d'un débat mouvant autour de la représentation du handicap ou sur les bonnes pratiques pour un ciné-débat autour du handicap. Ces temps de formation privilégiés, préparés et animés par le pôle Vie Étudiante et Insertion Professionnelle de la FÉDÉE ont par exemple eu lieu sur les Rencontres nationales ou lors de week-ends de formation des fédérations étudiantes concernées. Il me paraît important que des bénévoles de la FÉDÉE soient aussi capables, en appui du pôle VEIP, d'animer ces temps de formation, par exemple au moment des *Assoliades* de la FAGE où je me suis rendu avec Victor, ou lors du congrès de la FAGE à Saint-Etienne où je suis intervenu pour la FÉDÉE à la *Project Fair*. Une des priorités pour le mandat à venir sera d'étendre et de structurer ce bénévolat d'étudiants formateurs au niveau de notre Conseil d'administration.

5.3. Outil de sensibilisation : la « Hand in Box »

Parmi les outils proposés aux fédérations et associations étudiantes, la boîte à handicaps permettait, via des mises en situation de handicap autour d'activités du quotidien ou sous forme de défis, d'évoquer les représentations du handicap de manière ludique. Cet outil a été mis à jour, notamment grâce à la semaine de sensibilisation au handicap de la FNEO (Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie) qui nous a conduits à l'améliorer en y intégrant notamment les handicaps invisibles dont les troubles dys. L'outil a également été customisé (nouvelle charte graphique, nouvelles cartes), et s'appelle désormais la "Hand in Box". J'ai notamment eu l'occasion de le présenter aux représentants étudiants lors de la *Project Fair* du congrès de la FAGE à Saint-Etienne, et une réflexion a été lancée au niveau du groupe de travail inter-associations pour optimiser sa diffusion et son utilisation au sein des réseaux associatifs étudiants, puisque c'est un outil que la FÉDÉEH met à leur disposition.

5.4. Nouvelles adhésions

Fait assez rare, pour le renouvellement des instances, sans sollicitation particulière, le nombre de candidats potentiels au collège 2 « associations et fédérations étudiantes » était plus grand que le nombre de postes disponibles, ce qui est un signe positif quant à nos liens actifs avec les fédérations et associations étudiantes et leur désir de les resserrer encore. Une dynamique s'est en effet enclenchée, comme j'ai déjà pu l'évoquer, et il faut l'encourager et la structurer. S'agissant de notre CA, il n'est pas hermétique et toute association intéressée par cette instance peut aisément y être invitée sans lui appartenir, les associations élues étant souvent celles ayant déjà au moins un an d' « ancienneté » fédérale.

Plusieurs structures ont rejoint le collège 2 au cours de ce mandat : la Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers (FNESI), l'Association nationale des Etudiants en Psychomotricité (ANEP), la Commission Étudiante de la Fédération Nationale des Sourds de France, l'association Handicapable de l'Université de Bretagne Occidentale, ainsi que BIAPAS (association des étudiants de la filière Activités Physiques Adaptées de l'UFR STAPS de Besançon) et Child'N'Fun (association étudiante de l'ICN à Nancy).

6. Suite des orientations 2017

6.1. Diversification des ressources : levée de fonds, taxe d'apprentissage

Parmi les orientations définies par la précédente mandature, la diversification des ressources avait été identifiée comme un des enjeux essentiels, en anticipation de l'après-La France S'Engage pour pérenniser nos actions avec de nouvelles sources de financement. La fin des aides à l'emploi renforce encore cet enjeu. La réflexion autour du renouvellement de l'offre aux entreprises et des objectifs à atteindre a été animée tout au long de l'année par notre Trésorier en lien avec Mélanie DUVAL, Responsable du pôle VEIP et Fabien GAULUE puis Bruno PSIROUKIS.

En parallèle, la nouveauté cette année fut la mise en place depuis les Rencontres nationales de novembre d'une possibilité de dons mensualisés par prélèvement SEPA, les dons réguliers étant par ailleurs possibles via HelloAsso. Une campagne d'appels aux dons a aussi été menée auprès des premiers cercles fédéraux, sous la forme du « Christmas Challenge » en décembre dernier. L'ensemble de ces dons a permis une levée de fonds d'environ 4500 €, avec une vingtaine de donateurs réguliers. Ces résultats sont inférieurs aux objectifs initialement fixés, il faudra en tenir compte pour les projections à venir, et cela souligne le travail encore nécessaire pour amorcer une réelle mutation de notre modèle financier.

La bonne nouvelle de cette fin de mandat est la présence de la FÉDÉE H sur la liste des organismes éligibles à la taxe d'apprentissage. Outre le levier financier potentiel que cela représente, il s'agit également d'une reconnaissance de la FÉDÉE H comme acteur de la qualification des jeunes en situation de handicap. Je tiens à remercier Laurence VERGES pour son travail sur la constitution de ce dossier de candidature. Nous n'avons pas encore d'idée précise du montant global que nous parviendrons à collecter, mais une intense campagne s'est mise en place auprès de nos divers partenaires et cercles de connaissances, la taxe d'apprentissage dont tout employeur privé doit s'acquitter, devant être versée avant fin février, ce qui impose un timing très serré.

6.2. Recrutement du Directeur des Opérations

Le recrutement au niveau de ce poste très structurant pour le changement d'échelle qui était une des priorités des orientations 2017 a été mené à bien grâce à l'accompagnement d'un cabinet de recrutement externe, l'expertise requise sur ce poste nous ayant amené à envisager des profils différents de ceux du cadre associatif dont nous avons l'habitude. Après plusieurs étapes de sélection, Bruno PSIROUKIS qui exerçait les mêmes fonctions dans le secteur marchand a pris le poste au début de l'été et a su démontrer sa capacité à intégrer rapidement les spécificités du secteur associatif. Son rôle d'accompagnement des responsables de pôle dans l'atteinte de leurs objectifs et d'appui au Délégué général sur des missions transversales est très précieux. Son appui sur l'organisation opérationnelle d'événements comme l'Université d'été ou les Rencontres nationales est aussi d'un grand intérêt.

Nota bene, la création de ce poste n'augmente pas les effectifs salariés de notre équipe permanente, la conjoncture financière nous ayant obligé à renoncer en 2017 à plusieurs postes (assistante polyvalente, chargé de mission tutorat, responsable communication).

6.3. Programmes PHARES et PHRATRIES

En accord avec les orientations 2017, la pérennisation de nos programmes de tutorat a été une priorité, que nous avons défendue lors de nos entretiens avec le ministère de l'Education nationale, et dans le cadre plus général de notre plaidoyer. Par ailleurs, la décision prise en 2016 de risquer le recours au FSE (Fonds social européen) pour co-financer ces programmes s'est concrétisée favorablement au mois de juin avec la validation de nos 3 dossiers FSE académiques franciliens sur le « décrochage scolaire », celui de Créteil pour 3 ans, celui de Paris pour 2 ans et celui de Versailles pour un an et demi.

6.4. Les Rencontres SensLab 2018

Après le succès de la première édition, la deuxième édition de SENS LAB organisée en partenariat avec la Fondation Harmonie Solidarités (FHS) se déroulera les 23 et 24 mars 2018 une fois encore à la Cité des Sciences et de l'Industrie. Le comité de pilotage mis en place dès mars 2017 a continué à échanger régulièrement, réunissant des bénévoles sur le volet « aveugles et malvoyants » et le volet « sourds et malentendants » de l'événement et animant une réflexion en octobre dans le cadre de notre université d'été. Je tiens à saluer le travail des 3 référents du Copil : Adrien LEMERCIER, également administrateur de la FHS au titre de notre partenariat privilégié, Jaya BEZAVADA, membre fondateur de la FÉDÉE H et Fouad El ATI, référent de notre commission « sourds ». Je tiens aussi à saluer la belle implication dans la coordination de l'événement de nos chargée de communication Chloé Le GOFF rejointe en octobre par Aurélie COLAS dont la mission a été prolongée jusqu'à la tenue de cette manifestation. Cette deuxième édition sera en particulier axée autour des thématiques de la mobilité et des objets connectés.

7. Orientations 2018

7.1. Diversification des ressources et visibilité de la FÉDÉEÉH

La diversification des ressources faisait déjà partie des orientations 2017, et le changement a déjà commencé à se mettre en place, comme indiqué précédemment. Néanmoins, les premiers résultats, tant en termes de prestations nouvelles que sur la levée de fonds sont inférieurs aux projections initiales et aux enjeux. Il faut donc poursuivre cette démarche, et notamment nous mettre en capacité d'étendre notre fundraising au-delà des premiers cercles de la FÉDÉEÉH.

La visibilité de la structure doit être à ce titre améliorée, ce qui passera par des changements majeurs : notre changement de nom dont le processus est engagé, la déclinaison d'une nouvelle identité visuelle et la refonte globale de notre portail internet.

7.2. Structuration de la gouvernance

Le fonctionnement des instances de la FÉDÉEÉH est rythmé par les réunions de Bureau mensuelles et de Conseil d'administration 4 à 5 fois par an. Pour permettre à chaque bénévole de se saisir pleinement de son mandat, d'être force de proposition et acteur de la gouvernance fédérale, des groupes de travail thématiques seront mis en place parmi les administrateurs qui en feront régulièrement le compte-rendu auprès du Bureau et pourront co-construire avec lui l'ordre du jour des réunions de Conseil d'administration.

Afin de le renforcer dans sa composante politique et de définition de l'activité qui est sa fonction première, le Bureau sera assisté, si toutefois cette option est votée en Assemblée générale extraordinaire, d'un Conseil de gestion composé d'experts recrutés notamment sur ce critère. J'ai souhaité que soit mise en place cette instance de gestion des questions de management opérationnel (ressources humaines, questions budgétaires, etc.) pour en délester les ordres du jour de Bureau et de C.A et ainsi leur permettre de se concentrer sur les questions concrètes d'activité, de représentation et d'orientation.

Enfin, pour que chaque membre du Bureau soit mis en responsabilité plus facilement, des fiches de postes seront construites, permettant de définir plus clairement le champ de ses compétences et domaines d'intervention. Cela permettra aussi de faciliter le renouvellement des instances qui sera dès cette année mieux formalisé, avec des candidatures officielles et des présentations de chaque candidat.e en amont du vote, ainsi qu'une profession de foi écrite pour les personnes morales.

7.3. Consolidation du réseau d'entraide

Comme évoqué, le réseau des commissions, bien qu'en expansion avec la création de nouvelles commissions thématiques cette année, peine parfois à trouver sa dynamique hors des temps de préparation des Rencontres nationales. Afin de relancer l'animation de ces différents groupes, un poste de Vice-président en charge des commissions sera mis en place au niveau du Bureau, avec pour mission d'effectuer un suivi régulier de chaque commission et, le cas échéant, de suggérer de nouveaux référents pour relancer l'animation du groupe ou d'acter une mise en sommeil.

De plus, lors de la campagne de levée de fonds, nous avons pu mesurer que de nombreuses personnes engagées il y a quelques années, notamment comme référents ou administrateurs, issus du réseau d'entraide ou d'associations membres soutenaient volontiers la FÉDÉEÉH. Je souhaiterais que nous puissions garder un contact avec ces alumni qui voudraient continuer à nous suivre, certes d'un peu plus loin, par exemple en créant des temps conviviaux privilégiés, notamment en les invitant systématiquement aux nuits handinamiques de nos Rencontres.

7.4. Renforcement du lien opérationnel avec les fédérations et associations étudiantes

A l'image des actions concrètes qui ont pu être menées avec certaines fédérations, ainsi que des nombreux temps de formation ayant eu lieu tout au long de l'année, la FÉDÉEÉH doit continuer à adopter cette approche opérationnelle, en menant des actions de sensibilisation auprès des fédérations et associations étudiantes, et en s'appuyant sur le domaine d'expertise de certaines filières dans le domaine de la santé et du handicap pour imaginer de nouvelles actions à co-construire. Associer étroitement les fédérations étudiantes à l'essaimage du programme PHARES et à des événements de fundraising pour s'appuyer sur le dynamisme de leurs réseaux respectifs me paraît également essentiel. Une solution est également à développer afin que les informations liées à la FÉDÉEÉH dépassent les échanges avec les têtes de réseau pour être diffusées de manière descendante à l'ensemble des étudiants, notamment pour relayer celles susceptibles de les concerner directement, comme un appel de candidatures à des bourses d'études de la FÉDÉEÉH pour les étudiants en situation de handicap.

7.5. Pérennisation des programmes de tutorat

La proposition précédente est une des solutions envisagées pour continuer d'essaimer le programme PHARES, en le diffusant non par les établissements mais directement par les étudiants pour qu'ils le portent ensuite à l'échelon supérieur et y associent l'établissement où ils sont inscrits, en particulier sur les territoires où la FÉDÉEÉH n'est pas facilement implantée. La pérennisation de PHARATRIES revêtant aussi un caractère prioritaire, nous allons continuer le plaidoyer entamé de longue date pour obtenir un meilleur soutien institutionnel de ce dispositif, en plus des co-financements que nous cherchons et avons déjà obtenus, notamment à travers le FSE.

8. Conclusion

Avant de conclure je me dois de faire un retour sur notre vie statutaire depuis février 2017, qui a vu la tenue d'une Assemblée générale lors des Rencontres nationales de novembre, ainsi que de 4 Conseils d'administration, aux mois d'avril, juin et octobre 2017 ainsi que janvier 2018. Les réunions de Bureau se sont quant à elles tenues à un rythme mensuel, conformément aux procédures en place. A noter qu'en plus du domicile d'Adrien LEMERCIER qui accueillait généralement les réunions de Bureau du vendredi soir, nous alternons désormais en nous réunissant alternativement chez Adrien, Annis et moi. Pour ce qui est de la possibilité de participer en visioconférence, la procédure s'est systématisée cette année et a été étendue à plusieurs reprises aux administrateurs ne pouvant pas se rendre à Paris.

Je souhaite terminer ce rapport moral en adressant de chaleureux remerciements à Thibaut de MARTIMPREY, Président fondateur et actuel trésorier de la FÉDÉEÉH qui m'a fait part de son souhait de céder sa place au Bureau à de nouvelles forces vives pour assurer la transmission et le renouvellement. L'expertise et la disponibilité de Thibaut sur de nombreux sujets sont précieux et ses conseils seront toujours les bienvenus. Dans cette perspective de transition, le fait que Thibaut ait accepté à la demande du Bureau de mettre en place et présider si vous en votez la création, le nouveau Conseil de gestion est un symbole fort, puisque nous ne saurions imaginer meilleur garant de l'ancrage de l'identité fédérale et de ses valeurs dans cette nouvelle instance.

Merci à vous toutes et vous tous, qui faites de la FÉDÉEÉH ce qu'elle est, un mouvement de jeunes visant la réussite et l'épanouissement de chacun, avec des valeurs d'entraide et de pairémulation que les Rencontres nationales et tous les temps forts qui jalonnent notre année fédérale incarnent à merveille.

C'est avec honneur et plaisir que j'ai pu porter ces valeurs tout au long de ce mandat, et je remercie tous les membres du Bureau et du Conseil d'administration qui se sont impliqués dans nos échanges tout au long de l'année.

Au plaisir de se croiser de nouveau pour les futures aventures de la FÉDÉEÉH.

Amitiés,

Samuel HYBOIS
Président de la FÉDÉEÉH, 2017-2018